



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE



Demande de subvention
pour l'amélioration de la qualité acoustique
d'établissements publics accueillant de jeunes enfants
(Crèches, haltes-garderies, jardins d'enfants quelle que
soit la date de la construction ainsi que les écoles
maternelles dont le permis de construire est antérieur au
10 janvier 1996)

Cadre réservé au service

Date d'arrivée :

Transmis à :

Date de transmission :

Demande de précision / complément / document :

Suite donnée :

- **Collectivité sollicitant la subvention**

Nom de la collectivité :

Adresse :

.....

Téléphone : Courriel :

- **Identification de son représentant légal**

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

- **Nom du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) auquel appartient la collectivité :**

- **Date de la convention signée entre le TEPCV et le MEEM :**

- **Identification de l'établissement**

Type de l'établissement (Crèche, halte-garderie, jardin d'enfants, école maternelle...) :

.....

Nom :

Adresse :

.....

Téléphone : Courriel :

• **Caractéristiques de l'établissement**

Date de construction de l'établissement :

Date des derniers travaux à finalité acoustique réalisés :

Contexte (Public accueilli, nombre d'enfants, âge etc ...) :

.....
.....
.....

Nature des problèmes acoustiques rencontrés :

.....
.....
.....

Local (ou locaux) dans le(s)quel(s) l'amélioration de l'acoustique est souhaitée :

- Salle d'activité et d'éveil Salle de repos
 Réfectoire Atrium Autre (préciser) :

Surface(s) du (ou des) local (locaux) concerné(s) :.....

.....

Nature des plafonds et des murs du (ou des) local (ou locaux) dont le traitement est souhaité :

.....
.....
.....

Important : joindre photographies

Montant des travaux envisagés :

.....

Important : joindre devis

• **Personne référente chargée du suivi du dossier :**

Nom :	Prénom :
Fonction :	
Adresse :	
.....	
Téléphone :	
Courriel :	

J'ai bien noté que les travaux à réaliser sont destinés à corriger le temps de réverbération des locaux (cf guide du **Conseil National du Bruit** téléchargeable sur http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_5-CrechesWeb.pdf) et que **la subvention représentant 80% du montant des travaux réalisés (ou de l'acquisition des matériaux s'ils sont mis en œuvre par le gestionnaire de l'établissement) est plafonnée à 20.000 € et ne pourra être versée que sur présentation d'une facture acquittée.**

Fait à : le :

Cachet et signature :

Demande de subvention à adresser au plus tard avant le 31 octobre 2017 au :

<p align="center">Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer</p> <p align="center">Direction générale de la prévention des risques</p> <p align="center">Service des risques sanitaires liés à l'environnement, des déchets et des pollutions diffuses</p> <p align="center">Mission bruit et agents physiques</p> <p align="center">Objet : Campagne d'amélioration de la qualité acoustique des établissements accueillant de jeunes enfants</p> <p align="center">92055 la Défense cedex</p>

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus au : 01.47.64.64.65